



CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 août 2026 à 19h30

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le mercredi 26 août 2026 à 19h30, en Mairie de Famars, salle du Conseil, dont l'ordre du jour est fixé comme suit :

I. Ressources humaines

1. Indemnité de manquement de fonds — nouvelle délibération suite à l'avis du Comité Social Territorial ;

II. Intercommunalité et coopération

2. Désignation des représentants de la commune au sein de l'agence iNord ;

III. Urbanisme et foncier — Opération rue Edmond Guillaume (SIGH)

3. Approbation et autorisation de signature de la convention de participation financière à la création d'aménagements publics et de rétrocession avec la SIGH ;

4. Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un ensemble immobilier cadastré section AH n° 321 et non cadastré ;

5. Cession à la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) de cet ensemble immobilier — Réalisation d'un bguinage ;

Conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, la présente convocation est mentionnée au registre des délibérations et affichée en Mairie. En application de l'article L. 2121-11 du même code, elle vous est adressée au moins trois jours francs avant la date de la réunion. Une note de synthèse portant sur les affaires inscrites à l'ordre du jour est jointe à la présente convocation.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Véronique DUPIRE

